

Et moi CPE ?

SE-UNSA 43
MAISON DES SYNDICATS
43000 LE PUY EN VELAY
43@se-uns.org 04 71 09 28 43

**AGIR
& OBTENIR**



L'action du SE-Unsa

Ce que nous avons réussi à faire avancer/ce que nous avons obtenu :

Un ratio d'accès à la hors-classe aligné sur celui des enseignants : passage de 5% à 7%.

L'indemnité forfaitaire CPE qui équivaut à la part fixe de l'ISOE (+100€/an).

Un référentiel de compétences le plus en phase avec notre conception du métier.

Le CPE formateur peut postuler pour intervenir en Espé en tant que PFA (professeur formateur académique) et bénéficier d'une décharge de service.

La participation légitime du CPE au conseil pédagogique : le SE-Unsa s'est battu pour cette validation.

Une circulaire de missions (suite au chantier-métier) qui définit les contours de la profession : un CPE concepteur de son métier, créateur de liens, organisateur d'un service, acteur de la formation à la citoyenneté...

Défense et reconnaissance des contractuels (relance des concours réservés, CDIisation).

Retour à une formation en alternance des CPE stagiaires du concours rénové (mi-temps en établissement, mi-temps à l'Espé)*

Augmentation du nombre de places offertes au concours

Nos revendications

- *L'application d'un temps de travail maximum de 35 heures par semaine, toutes tâches confondues.*
- *La suppression de la 39^{ème} semaine dite «de petites vacances» des obligations de service.*
- *Un ratio d'accès à la hors-classe à 15%.*
- *Le versement d'une part modulable de l'ISOE qui valorise des spécificités de nos champs de compétences : internat, formation délégués, projets du CESC, implication au sein du FSE...*
- *Un CPE pour 250 élèves, un CPE supplémentaire pour tout établissement doté d'un internat pour assurer un meilleur suivi des élèves.*
- *Une formation initiale de qualité pour tous les stagiaires issus des différents concours.*
- *Une offre complète de dispositifs de formation continue, la pérennisation des réunions de bassins indispensable au travail en équipe.*



Moi CPE, je soutiens l'Unsa !

- **Fort d'une adhésion croissante des CPE au projet porté par le SE-Unsa** (doublement en dix ans du nombre d'adhérents), le syndicat actif nationalement et localement a pu défendre avec encore plus de conviction et de force les intérêts des CPE.
- **Fort de ses 6 élus nationaux, fort de ses élus 94 académiques**, le SE-Unsa veut encore renforcer sa présence sur le terrain et sa capacité à agir à travers un réseau de militants de proximité. Nos résultats électoraux en progression constante depuis 2002 attestent de la reconnaissance, par nos collègues CPE, de notre engagement.



Deuxième syndicat représentatif des CPE, le SE-Unsa a besoin de chaque voix pour faire passer son message auprès du ministère.

Fort de ces constats, et parce que la voix des CPE compte à travers la voix du SE-Unsa : le 4 décembre, mon choix c'est l'Unsa !

**CPE :
ma voix compte !**

